

ÉDITO

Des vœux rassurants, d'espérance sont toujours agréables à entendre et bienvenus... mais que sera vraiment 2011 ?

Nous vivons des temps difficiles, des temps à beaucoup d'égards historiques, des temps compliqués... Nous vivons un profond changement sur les plans idéologique, politique, économique et technologique, un changement sans précédent...

C'est plutôt dans ce contexte qu'il faudra situer l'année qui s'annonce... Pour ce qui nous concerne, l'année ne sera pas sereine et nous aurons à faire front dans des domaines très divers.

Sur le plan économique, il n'y a plus de doute, nous subissons de plein fouet les effets de la crise... Notre subvention d'État versée dans le cadre de la CPO, en compensation des actions que nous conduisons pour le compte de la jeunesse, sera amputée de plus de 15 %, ce qui ne sera pas sans conséquence sur notre fonctionnement ! Nous devons exercer la plus grande vigilance quant au respect des valeurs que nous portons et qui donnent sens à notre action et à notre grand mouvement d'éducation populaire.

Le monde se décentre et nous voyons bien combien cela change notre rapport au monde, notre rapport à l'autre, à d'autres cultures, à d'autres religions et combien cela génère des tensions. Il est peu de dire que dans ce contexte, notre idéal de laïcité républicaine est menacé. Nous voyons bien qu'il subit un matraquage médiatique, qu'il éprouve les plus grandes difficultés à se faire respecter, en particulier dans les espaces publics. Comme toute réponse, on fait appel à des lois d'interdiction...

Peut-être faudrait-il s'interroger sur leur efficacité ! Ne faudrait-il pas s'engager dans une approche pédagogique du problème, former des esprits laïques, des consciences critiques, libres et faire comprendre que la laïcité n'est pas une idéologie parmi d'autres, mais qu'elle représente un principe universel de paix et de cohésion sociale qui permet de vivre ensemble sans être semblables ? Ne faudrait-il pas faire comprendre que ce principe est en conformité avec la modernité humaniste qui rend l'homme maître de son destin par l'usage de la raison ?

Il est peu de dire que dans ce contexte, nos principes de liberté et d'égalité, deux socles de la laïcité, sont mis à mal : l'indépendance de la justice, l'indépendance de l'information, l'égalité devant l'impôt, l'égalité devant l'emploi... autant de valeurs issues de la Révolution et portées par les Lumières, avec en fond cette idée d'une grande richesse, cette conviction que l'homme a des droits naturels : droit à l'expression, droit à la santé, droit au travail, droit de vivre dignement... Nous avons besoin d'idéal et c'est tout cela que nous devons et pouvons préserver et réveiller, parce que notre mouvement est lié à l'ensemble de cette longue histoire.

Il ne faut plus douter et... bonne année...

Gérard Chanel

Les rythmes scolaires

Une question de pédagogie

L'activité intellectuelle demandée aux jeunes pour apprendre, accroître leurs connaissances, développer des compétences, élargir et diversifier leurs pratiques culturelles, se former à la citoyenneté ne peut se résumer à une question d'heures de travail scolaire plus ou moins bien réparties sur la journée, la semaine, l'année. Les apports de la chronobiologie et de la chronopsychologie sont à prendre en compte, mais dans une approche globale et dynamique des temps d'apprentissage des jeunes.

Du temps pour apprendre...

Donner le temps d'apprendre, c'est articuler les temps de la découverte, de la compréhension, de la confrontation à l'existant, du réinvestissement, de l'assimilation ; c'est recourir à des dispositifs pédagogiques variés qui sollicitent, de multiples façons, l'attention des élèves. L'apprentissage n'est pas la conséquence immédiate de l'activité. Des temps de latence, tout comme les temps

de rêveries, sont nécessaires à l'assimilation. Apprendre est une activité complexe qui nécessite de donner du temps à l'apprenant. Ce que l'on sait des variations des capacités des enfants au cours de la journée ou de l'année scolaire ne doit pas induire une hiérarchisation des contenus d'apprentissage : pour caricaturer, les disciplines jugées "fondamentales" systématiquement placées aux "pics de vigilance", les activités physiques ou culturelles "ludiques" à la pause méridienne ou en fin de journée. C'est le degré de difficulté des activités proposées qui doit être pris en compte, quels que soient leurs domaines.

Des temps pour apprendre...

Les natures des apprentissages sont multiples. Tous les temps du jeune, aussi importants les uns que les autres, sont source d'apprentissages : temps scolaire, temps récréatifs, temps familiaux, temps périscolaire, temps des vacances.

Les établissements scolaires sont des lieux de vie où les associations partenaires de l'école

publique laïque participent à la construction des réponses éducatives et contribuent pleinement à l'assimilation des objectifs du socle commun lors des temps périscolaires, des temps relatifs à la vie démocratique de l'établissement scolaire, dans les associations d'élèves, les foyers lycéens. Il est nécessaire de laisser aux jeunes le temps et l'opportunité de pouvoir aussi se construire dans ces moments-là.

Apprendre le temps...

L'appropriation de l'espace et du temps est un apprentissage en soi. Le jeune apprend à gérer son emploi du temps, à trouver son rythme. Même si les rythmes gagnent à être réguliers, connus et maîtrisés par les enfants, l'organisation du temps des apprentissages doit également laisser la place à l'inattendu, à l'exceptionnel, à la souplesse des besoins de chacun.

Ainsi, le temps doit être une variable d'action à part entière, au service des apprentissages des enfants.

Le temps... une ressource pédagogique...

La gestion du temps doit être intégrée dans les projets d'établissement scolaire, en concertation avec les acteurs locaux, pour aborder explicitement :

- des éléments concernant la progression des apprentissages et leur évaluation ;
- les principes et les modalités de mise en œuvre des emplois du temps : durée des séances, des séquences ;
- la mise en œuvre de projets particuliers ;
- l'organisation de temps de concertation, de régulation ;
- une réflexion et une coordination sur le temps de travail prescrit hors de l'école.

À l'échelle du système éducatif, l'organisation des cycles d'apprentissages, de parcours individuels et singuliers dans les cycles eux-mêmes doit permettre aux professionnels d'agir de façon plus souple sur l'organisation des apprentissages.

Un enjeu d'une éducation partagée

Une diversité d'acteurs à mobiliser...

La réussite éducative se joue autant sur le temps scolaire que sur les temps d'éducation non formelle et informelle, où peuvent se développer et se renforcer une grande variété de connaissances et de compétences, notamment des compétences sociales et civiques, et des compétences d'autonomie et d'initiative. Ces compétences, qui vont au-delà des disciplines scolaires traditionnelles, ont vu leur importance reconnue par la loi d'orientation sur l'école autour du socle commun de connaissances et de compétences. Cette approche invite à la reconnaissance de l'importance de l'ensemble des acteurs éducatifs des différents temps de vie et de travail des enfants et des jeunes. Se pose ainsi la question de l'articulation de leurs interventions à l'échelle des territoires et de la reconnaissance d'acteurs de professionnalités et de légitimités différentes autour de projets communs.

À un moment où les enjeux de performance scolaire l'emportent sur une approche éducative globale, il y a un risque important de "scolarisation" de ces temps éducatifs qui ont leurs approches et logiques propres, non moins nécessaires à la réussite des jeunes.

Les temps, au cœur du projet local d'éducation...

Au-delà du souci légitime de la réussite scolaire, la mise en œuvre d'un véritable "accueil éducatif" concerne l'ensemble des espaces éducatifs, mais aussi les espaces de participation et les espaces publics susceptibles de recevoir les jeunes. Il permet de

préciser la complémentarité entre rythmes scolaires et rythmes sociaux, entre les espaces contribuant à l'accès à une diversité d'apports, de repères, de valeurs.

Cette préoccupation doit être le pilier central d'un projet local d'éducation articulant les projets des établissements scolaires et les projets des différents et nombreux organisateurs d'activités éducatives.

Dans cette logique, l'approche par les rythmes a été, depuis plus de vingt-cinq ans, à la base de l'élaboration de projets partenariaux de territoires prenant en compte la responsabilité partagée en matière d'éducation. Déconcentration et décentralisation ont ainsi consacré la place incontournable des collectivités locales, des associations et des parents dans ces projets partagés.

Un cadre national de principes pour tous...

Si l'approche territoriale permet de mieux répondre à des contraintes spécifiques

(transports, configuration sociodémographique), une trop forte autonomie de la décision locale poserait néanmoins le problème de l'égalité d'accès à une éducation globale de qualité (inégalités de moyens ou d'investissements des collectivités dans l'éducatif, inégalités de ressources des familles, etc.).

Il importe donc de pousser la réflexion sur une politique nationale, posant un cadre d'exigences en matière de rythmes et d'acteurs, mais permettant des adaptations locales, tout en étant garante de l'équité entre territoires. Dans sa responsabilité, l'État doit poser un cadre de principes applicables pour tous les enfants, adolescents, jeunes, quels que soient leurs territoires de vie. C'est la garantie de l'égalité républicaine.

Pour tenir compte des évolutions dans la construction des réponses éducatives, ce cadre doit permettre la définition de politiques d'aménagement des temps éducatifs dans le cadre de projets locaux d'éducation qui associent tous les acteurs éducatifs.



Une politique publique scolaire et périscolaire...

Afin de définir ce cadre, l'État doit aujourd'hui préciser le périmètre du système éducatif public. Au regard des évolutions, ce périmètre recouvre aujourd'hui tant les temps scolaires que les temps appelés traditionnellement périscolaires. Il convient aujourd'hui de fixer dans le cadre national l'obligation d'organisation de structures d'accueil périscolaires dans les projets qui seront mis en œuvre territorialement. Il convient également que ce cadre n'abandonne pas aux seules familles les temps extrascolaires et que soient réaffirmées les politiques mises en œuvre, par la CNAF notamment, sur ces temps.

L'État doit enfin fixer un temps scolaire hebdomadaire qui doit être organisé territorialement en cohérence et complémentarité avec les temps périscolaires et, en conséquence, avec les temps annuels de vacances. Il convient de laisser la nécessaire souplesse sur les temps quotidiens et le nombre de demi-journées de classe dans la semaine afin que les acteurs locaux puissent réellement construire un aménagement des différents temps quotidiens en fonction des besoins éducatifs et sociaux spécifiques des territoires. Sans cette souplesse, les projets seront, de fait, construits autour du temps scolaire.

Contribution du Collectif
des associations partenaires
de l'école (extraits)
dans le cadre de la Consultation
nationale sur les rythmes scolaires

RENDEZ-VOUS

FORMATIONS

UFOLEP

- 5 février : APE stage "Activités physiques pour personne à mobilité réduite" à Clermont-Fd

USEP

- 16 février : animation pédagogique golf à Riom

Service éducation jeunesse culture

- 28 et 29 janvier : stage "danses mazarca-scottish-valsés" à Clermont-Fd

MANIFESTATIONS

UFOLEP

- 29 et 30 janvier : départemental de gymnastique niveau 6 à 1 féminines à Châtel-Guyon

- 30 janvier : tournoi badminton à Champeix et 19 février à Saint-Amant-Tallende
- 5 et 6 février : départemental de gymnastique masculin + filles niveau 7, Maison des sports à Thiers
- 6 février : challenge de cross 63 - cross de Thiers (Iloa)
- 12 et 13 février : départemental de trampoline et circuits préparatoires filles gymnastique à Pérignat-ès-Allier

- 13 février : championnat d'Auvergne karaté à Clermont-Fd, gymnase Jules-Ferry et tir à l'arc critérium départemental à Romagnat
- 19 et 20 février : départemental de gymnastique niveau 8 et évolution à Chappes
- 20 février : critérium régional de tennis de table à Moulins et rallye escalade à Issoire

Service éducation jeunesse culture

- 28 janvier : Nya, spectacle de danse à Clermont-Fd

AUBIAT • **BEAUMONT** • BLANZAT - CHADIEU • MARINGUES • MÉNÉTROL
PONT-DU-CHÂTEAU • RIOM LOUBEYRAT • SAINT-BONNET-PRÈS-RIOM • VERTAIZON

ALSH de Beaumont : locaux à volonté

L'accueil de loisirs sans hébergement de Beaumont existe dans sa forme actuelle, c'est-à-dire géré par la FAL 63, depuis 2004. Il a pris la suite d'une structure associative municipale pour assurer l'accueil des enfants de Beaumont, scolarisés dans les deux groupes scolaires de la commune. Dirigé par Pascal Bulidon, salarié de la FAL, l'encadrement est assuré par une équipe relativement stable même si des difficultés de recrutement se font jour. Il est en effet difficile pour le directeur de recruter du personnel qualifié BAFA et ce, pour deux raisons essentielles :

- la rémunération proposée n'apparaît pas comme suffisamment attractive ;
- la formation BAFA reste onéreuse et donc difficilement rentabilisable comparativement au temps que les jeunes gens peuvent consacrer aux activités d'encadrement, surtout depuis l'entrée en vigueur des règles d'embauche liées au contrat d'engagement éducatif (CEE). Ajustée au nombre d'enfants inscrits, l'équipe compte en moyenne cinq ou six animateurs.

Côté enfants, selon les périodes (mercredis ou vacances scolaires), le nombre de

participants peut varier d'une moyenne de 15 et jusqu'à 24 pour les moins de 6 ans - effectif conforme aux normes de la PMI - et jusqu'à 40 pour les enfants de 6 à 12 ans. On y retrouve une base d'enfants habitués à suivre les activités de l'ALSH, que ce soit les mercredis ou à chaque période de vacances scolaires, mais aussi un brassage important pour lequel les inscriptions de dernière minute restent difficiles à gérer, notamment dans le cadre d'un fonctionnement attentif à la demande des parents, à la demi-journée par exemple.

Les bonnes relations établies avec la municipalité beaumontoise font que l'ALSH dispose, et c'est ce qui fait son originalité, de locaux adaptés à l'âge des enfants et entretenus par le personnel communal : salles communes de l'école maternelle pour les plus petits, salles d'activité à l'école élémentaire pour les plus grands. Deux aspects des choses ternissent un peu le positif de l'état des lieux : ces salles sont très dispersées, ce qui nuit à l'unité de l'ALSH, et étant utilisées pour les activités scolaires, elles doivent être rendues disponibles chaque mercredi soir. C'est pour cela

que, dès que possible, des activités hors les murs sont mises en place et l'ALSH est même transplanté à Saint-Genès-Champanelle en juillet avec un ramassage quotidien. Un budget, qualifié de "raisonnable" par le directeur Pascal Bulidon, permet de telles adaptations.

Pratique

Lieux de fonctionnement : école Jean-Zay maternelle et élémentaire, parc de la Châtaigneraie, parc de Bois-Beaumont, école de Saint-Genès-Champanelle en été, camping et divers sites de sorties. Un nouveau local dévolu à la gestion et à l'accueil des familles vient d'être mis à disposition par la municipalité.

Effectif : 15 enfants de moins de 6 ans, jusqu'à 30 à 40 enfants de 6-12 ans. L'ALSH fonctionne pendant toutes les vacances scolaires, excepté au mois d'août et une seule semaine des vacances de Noël.

Encadrement : un directeur en CDI salarié de la FAL et cinq ou six animateurs BAFA (titulaires ou stagiaires) les mercredis.



Activités : repas servis par un traiteur. Le fil conducteur de l'organisation impose une alternance à parts égales de temps créatif et de temps de jeu. Thèmes prédéfinis chaque mercredi. Intervenants spécialistes. Sorties à thème sportif ou culturel : accrobranche, piscine, cinéma au Rio, stage de percussions, spectacle hip-hop... Ces sorties sont systématiquement programmées à la journée.

Budget : une journée de fonctionnement du centre coûte en moyenne 33,60 € par enfant. Cette somme se répartit de la manière suivante :

- 13,10 € par jour sont en moyenne réglés par les familles ;
- 5 € par jour sont en moyenne pris en charge par la CAF ;
- 15,50 € par jour sont en moyenne financés par la mairie en plus de sa mise à disposition des locaux.

Projets : une réorganisation au sein de l'équipe municipale devrait améliorer, en les rendant plus faciles, les relations entre les services. L'accueil à la demi-journée permet difficilement d'intégrer des enfants "de passage". L'accueil à la journée serait préférable, surtout pour les périodes de vacances scolaires.

Les vœux du président Chanel et du bureau de la FAL aux équipes salariées de la Fédération réunies à Chadieu



► Gérard Chanel, président de la FAL, et les membres du bureau.



► Bruno Gilliet et l'équipe du pôle vacances-loisirs.



► Nathalie Chanony, déléguée UFOLEP et l'équipe salariée.



► Philippe Béraud et l'équipe de l'USEP.



► Éric Lamour, directeur du Grand Panorama et l'équipe salariée.



► Myriam Bonnefoi, directrice du château des Quayres et l'équipe salariée.

La grande salle sud du centre de Chadieu était le lieu idéal pour réunir les équipes salariées de la Fédération. Idéal parce que le centre de Chadieu, géré par la FAL, dispose des surfaces et des équipements rendant aisés l'accueil et la production d'un buffet pour une centaine de personnes, mais aussi parce que c'est un lieu central où pouvaient converger les équipes du château des Quayres (Laps), du Grand Panorama (lac Chambon), du service activité jeunesse Gergovie Val d'Allier (SAJ Val d'Allier), du siège (Clermont-Ferrand) et les directeurs des ALSH.

Ce rassemblement mené sous l'impulsion de Frédéric Rideau, nouveau directeur général de la Fédération, était une première. Il a permis à chaque directeur ou chef de service de faire connaître son équipe et à chacun de se rencontrer. Après la présentation des différentes équipes, Gérard Chanel a formulé ses vœux dans une intervention inspirée des valeurs de notre mouvement. Cette manifestation s'est conclue par un buffet campagnard concocté par les équipes du Grand Panorama et la maison d'enfants du château des Quayres.



► Philipp Tchilinghrian et l'équipe du SAJ Gergovie.



► Colette Bougard, responsable service comptabilité et l'équipe salariée du siège.



► Cyril Do-Duc, responsable EJC et l'équipe salariée.



Amicale laïque Jean-Moulin, Clermont-Ferrand

Résistance à la morosité !



L'amicale laïque Jean-Moulin a été créée en 1982, en relation avec le groupe scolaire du même nom (maternelle et élémentaire). Les activités de la jeune association étaient à l'époque très liées à la vie de l'école et elles étaient riches en nombre et en diversité : couture, anglais, informatique, folklore, atelier bois, ping-pong, initiation à l'électricité et à l'informatique, ski de fond, etc. Certaines d'ailleurs se déroulaient pendant le temps scolaire, c'est dire l'excellente collaboration qui régnait alors entre enseignants et amicalistes. Ce travail commun dans un quartier pas particulièrement favorisé a notamment

contribué à l'intégration de plusieurs membres de la communauté des gens du voyage.

Les années ont passé et les personnes, les règlements, les rythmes scolaires, les mentalités ont évolué et école et association ont vu leurs liens se distendre imperceptiblement.

Malgré tout, l'A.L. Jean-Moulin n'a rien perdu de sa vitalité et ses activités sont toujours nombreuses et diverses : lutte enfants (en collaboration avec l'ASM), gym d'entretien pour adultes, yoga, danse folklorique adultes, randonnées pour tous, tennis de table et astronomie.

Pour mener à bien ses missions, l'amicale dispose de trois salles dans le groupe scolaire et du gymnase ; c'est dans ces locaux prêtés gracieusement par la Ville de Clermont que sont organisés repas conviviaux, concours de belote et autres réjouissances. Ces manifestations festives complètent la subvention municipale et cela permet le bon fonctionnement de l'association qui compte plus d'une centaine d'adhérents.

Les dirigeants qu'*Auvergne laïque* a rencontrés sont très optimistes sur le devenir de l'amicale : "Nous sommes une équipe d'amis, les membres s'entendent bien ; des jeunes s'intègrent et les activités tournent bien."

Dans une période difficile tant au point de vue économique que social, une époque où beaucoup de valeurs et de repères se perdent et où le "vivre ensemble" devient problématique, il est réconfortant de rencontrer une association qui résiste à la morosité ambiante et participe à la vie de son quartier avec foi (laïque) et dévouement.

Président : Alain Pradal
Trésorier : Michel Naudier
Secrétaire : Claire Cavaroc

Amicale laïque Égliseneuve-près-Billom

L'improvisation structurée

Faut-il croire au miracle pour être amicaliste laïque à Égliseneuve-près-Billom ? On pourrait l'admettre malgré l'incongruité d'un tel rapprochement, si l'on s'en tient à la seule présentation faite par Daniel Vigier, "l'ancien" du groupe de six dirigeants qui a accueilli l'équipe d'*Auvergne laïque* et "mémoire" de l'association. À dire vrai, il n'a pas dit "improvisation" mais notre journal s'en tiendra à une approche moins expressive du constat que le dictionnaire nous livre comme "grand désordre" : "Ça piaille dans tous les sens, sur tout et n'importe quoi, dans la rigolade et la bonne entente et à la fin, sans qu'on sache comment, tout ce qui était prévu se fait et se fait bien !" Le cadre est tracé et le trait renforcé par l'animation phare de l'association : "Opéra-bouffe : opéra (on y chante), bouffe (on y mange) !"

Éclaircissements. L'A.L. Égliseneuve va, en 2011, fêter ses 80 ans d'existence ininterrompue. Créée en 1931 par Maxime Auguy, instituteur, elle s'était donné pour mission de rassembler les anciens élèves de l'école, de faire vivre une troupe de théâtre et d'organiser des voyages : "Les voyages de l'amicale étaient souvent les seuls jours de vacances des participants", dira l'une des actuelles présidentes parlant de ses parents. Après guerre, puis sous la longue et fructueuse présidence de Jacques Brun, les activités se sont diversifiées : toujours théâtre et voyages (jusqu'au déclin de ces derniers dans les années quatre-vingt) mais aussi cinéma, tir à la carabine, football, fêtes, interclochers (sic), club pétanque, groupe folklorique et bien sûr liens très forts avec l'école (le directeur était membre de droit du conseil d'administration) et la vie du village : "À plusieurs reprises, le maire a été élu après avoir assumé la présidence de l'A.L." Archives à l'appui, on retrouve traces originales de subventions accordées par l'amicale aux adhérents partant au service militaire (20 francs en 1965) ou



de récompenses attribuées aux lauréats du certificat d'études !

L'A.L. Égliseneuve 2011, ce sont cent cinquante adhérents répartis en neuf sections d'inégale importance. L'association est avant tout à l'écoute des demandes des "gens d'ici, d'Égliseneuve, de ses trente-six villages et des environs", si bien que l'organigramme associatif peut varier d'une année à l'autre. Des sections telles la pétanque ou le football ont pris leur indépendance, d'autres comme le théâtre ont mué pour devenir troupe chantante et costumée de l'Opéra-bouffe. ("Quand je serai grand, moi aussi, je serai opéra-bouffe", a prédit avec optimisme et envie le fils d'une des actrices.) D'autres encore sont restées sections autonomes telle "La sabotée du Giron" qui anime les fêtes des environs. Suite festive à la célébration du bicentenaire de la Révolution en 1989, la Fête de la musique organisée chaque année le samedi suivant le 21 juin est le principal événement pourvoyeur de fonds servant à aider l'école publique (3 000 € par an au RPI Égliseneuve/Bongheas/Mauzun, somme librement gérée par les enseignants) et à organiser des concerts.

L'amicale laïque d'Égliseneuve-près-Billom, de par son ancienneté, son expérience, son matériel accumulé au fil des ans et son sérieux, est une association incontournable de ce secteur géographique.

C'est sans doute pour cela qu'elle n'a aucun mal à rassembler près de vingt personnes pour son seul conseil d'administration, de ces gens entreprenants qui, dans la bonne humeur, "improvisent" certes, mais "improvisent" avec talent et réussite.

ORGANIGRAMME

Trois coprésidents : Béatrice Grimard, Daniel Berlande et Daniel Vigier
Une trésorière : Agnès Puyfoulhoux

ÉCHOS

L'amicale laïque de Riom n'a pas tiré les Rois !



Vendredi 7 janvier, les amicalistes et leurs amis se sont réunis autour d'un buffet et d'une exposition de travaux réalisés par différentes sections : peinture, photo, aquarelle, céramique, émail sur lave et même travaux de dentelles...

Après que la présidente Claire Biougne eut présenté au nouveau directeur général de la FAL son association forte de près de cinq cents adhérents, chacun a pu se rendre compte de l'importance et de la chaleur de cette amicale née en 1957 dans les premiers combats de défense de l'école publique contre la loi Debré.

Claire Biougne a tenu à remercier un des plus anciens et des plus valeureux de l'équipe, André Vachon-France, créateur et animateur des sections athlétisme, gymnastique d'entretien et randonnée, ancien président de l'ALR (1970-1978) et l'un de ses membres fondateurs. Il était donc légitime que, lui qui avait tant de fois attribué la médaille de l'amicale, la reçoive enfin à son tour avec Odette Floran et Bernard Condamine, tous les deux animateurs de l'équipe de randonnée.

Festival de théâtre à Clermont-Ferrand

L'association "Les Zwizz 'Tivales", affiliée à la FAL, organise un festival de théâtre les 18 et 19 juin prochains à la maison de quartier de Croix-de-Neyrat à Clermont-Ferrand. Ce rassemblement propose à différentes troupes jeunes et adultes un moment de présentation de leur pièce, fruit de leur travail de l'année (45 minutes maxi pour les jeunes) ainsi qu'un échange entre troupes et public. **Inscriptions avant le 21 février.**

Renseignements :

zwizz.et.compagnie@orange.fr ou philabel.savary@wanadoo.fr

8^e rencontre amicale de la section modélisme naval de l'amicale laïque de Riom

Toute la journée du dimanche 16 mai 2010, une cinquantaine de modélistes de douze clubs différents se sont retrouvés autour du plan d'eau de la ville de Riom pour faire évoluer plus de cent bateaux de catégories différentes. Étaient entre autres représentés les clubs de La Guerche-sur-l'Aubois, Arthon, Luisant, Montargis, Mehun-sur-Yèvre, Selle-sur-Cher, Bourges et les clubs locaux comme Les Copains D'A-bord de Cournon. Par sa diversité et son côté chaleureux, cette manifestation satisfait un public toujours plus nombreux, amateurs comme néophytes. Du remorqueur de 30 centimètres construit en carton au croiseur de 3 mètres, du vieux gréement au voilier de course, de la vapeur à l'électrique... il y en a pour tous les goûts. Le vent a largement favorisé les voiliers sans pour autant décourager les offshores.

Sur le plan d'eau, une construction peu commune d'un pédalo radio-commandé (réalisation mutualisée des membres des clubs de Riom et Cournon) a attiré les regards. Le bateau pompier et le croiseur (3 mètres tout de même !) de M. Gaudichet du club de Mehun-sur-Yèvre ont largement contribué à l'animation du plan d'eau. Côté voile, le vieux gréement de M. Quétard a été remarqué par sa finition et sa prestance. Côté navigation fluviale, la péniche de M. Roulet du club de La Guerche-sur-l'Aubois nous ramenait au temps des navigations intenses des canaux de sa région. De ce même club, le cargo Port Lyautey de M. Desouche était un témoin de l'activité de la marine marchande. Côté marine marchande, nous avons aussi le cargo Australian Reefer du club de Riom et le France de M. Ferrent du club de Bourges. Le club de Luisant (Chartres) nous avait amené de magnifiques offshores ainsi qu'un remarquable chalutier et un bateau SNSM. Un chalutier de belle facture avait fait le déplacement.

Un trophée ainsi qu'une pochette contenant des documents sur la région ont été distribués à l'ensemble des participants afin qu'ils gardent le souvenir d'une journée bien chargée en échanges et bonne humeur. Le club de Riom vous donne déjà rendez-vous pour le prochain rassemblement, le 15 mai 2011. À très bientôt sur notre plan d'eau !

Contact : Thierry Frucquet au 06 07 29 14 12 - thierry.frucquet@wanadoo.fr

N'OUBLIEZ PAS : ENVOYEZ-NOUS VOS ÉCHOS
(15 lignes maximum) avant le 7 FÉVRIER 2011

ASSOCIATIONS,
ORGANISMES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La banque des
valeurs
qui n'ont pas de prix

GRUPE BANQUE POPULAIRE

Financement des entreprises
d'insertion, du logement social,
microcrédit, avance sur subventions...

Vous voyez bien que vous n'êtes pas dans
une banque comme les autres. Depuis son
origine, le Crédit Coopératif connaît et
accompagne l'économie sociale et solidaire
et les associations. Deux millions de salariés !
Ajoutez les bénévoles, cela fait beaucoup
de gens qui pensent, comme
le Crédit Coopératif, que le but de l'économie,
c'est l'homme. Venant d'une banque,
ça donne à réfléchir. Pour changer.

**CREDIT
COOPERATIF**

CRÉDIT COOPÉRATIF
33, boulevard Berthelot
63407 CHAMALIÈRES CEDEX
Tél. 04 73 19 56 90
Fax 04 73 30 97 16
E-mail : chamalieres@credit-cooperatif.coop

www.credit-cooperatif.coop

Les rythmes scolaires

Le temps de l'école a toujours été défini selon des enjeux très divers. Priorité doit être donnée à l'intérêt général des enfants et des adolescents et à leur éducation.

Mettre en place une réforme des rythmes scolaires dans la journée, la semaine, l'année, c'est prendre en considération tous les temps, ceux de l'enfant, mais également ceux des adultes, les espaces et lieux de vie où ces temps se déroulent, les démarches pédagogiques dans l'école et hors de l'école.

Comment aborder la question ? Pour François Testu, professeur des universités en psychologie, si la réflexion sur les rythmes scolaires débute par la question de la durée quotidienne de classe, on pourra par la suite tirer les conclusions qui s'imposent au niveau du rééquilibrage de l'année scolaire. Si on aborde la question sous l'angle des vacances d'été, on entame le débat par la fin et on prend le risque que celui-ci n'avance pas.

Dans cette réforme, c'est l'État qui devra fixer un cadre national de principes applicables à tous les enfants et adolescents, quels que soient leurs territoires de vie : calendrier scolaire annuel, durée de la semaine scolaire, jours mobilisables, horaires hebdomadaires des différents enseignements.

Le projet d'organisation de la semaine scolaire pourrait être décidé au niveau local (quel échelon serait le plus pertinent : école, commune, intercommunalité, secteur de collège ou de lycée ?) sachant que la marge d'autonomie est faible car on se heurte à la problématique de la restauration et des transports scolaires.

Dans ce dossier, nous donnons le point de vue des parents d'élèves et des enseignants par l'intermédiaire de leurs représentants, d'un élu, de l'Académie de médecine. La page 1 du journal *Auvergne laïque* rend compte de la position des associations partenaires de l'école dont fait partie la Ligue de l'enseignement.

La réforme ne devant se mettre en place qu'à la rentrée 2013, nous aurons l'occasion de revenir sur cette question.

FCPE

Rythmes des enfants et articulation des temps : prendre en compte la globalité des temps de l'enfant

La prise en compte des besoins prioritaires et spécifiques des enfants et des jeunes est une des revendications premières de la FCPE.

Aménager leurs rythmes de vie, c'est intégrer, dans leur globalité, tous les temps : temps familial, temps scolaire, temps périscolaire, temps libre. Ce dernier est un temps social et éducatif, favorisant l'autonomie, porteur de valeurs nouvelles et créateur entre les enfants de nouveaux rapports sociaux.

Si tout élève est un enfant, l'enfant n'est pas seulement un élève ! Il faut donc travailler sur le rythme de vie et d'apprentissage des enfants et des adolescents en incluant tous les temps de leur vie : familial, sociétal (sports, activités culturelles, rencontres avec les pairs...), scolaire, sommeil, restauration, inactivité... Il faut aussi dépasser l'intérêt des adultes, quels qu'ils soient, pour se concentrer sur l'intérêt de l'enfant et donc de l'élève.

Lorsqu'une discussion sur les rythmes scolaires et de vie est conduite au niveau local par les membres de la communauté éducative, mais également au-delà de l'école, chacun s'accorde à dire que l'intérêt des enfants n'est

pas suffisamment pris en compte. Pourtant, dès que des solutions et des velléités de modifications apparaissent, tous les adultes concernés par cette problématique se révèlent incapables d'oublier leurs propres intérêts personnels et corporatistes pour se concentrer sur l'intérêt des enfants.

Le temps scolaire occupe un quart du temps de l'enfant dans une journée scolaire mais il occupe en fait à peine 10 % de son temps sur une année civile. Cependant, c'est autour de ces 10 % qu'est organisé l'ensemble de son emploi du temps et au-delà, celui de nombreux adultes, dans une très large amplitude horaire incluant les temps de transport, la garderie, la restauration scolaire, l'étude et les devoirs. C'est dans cette globalité que doivent s'articuler les axes prioritaires mis en évidence par le conseil scientifique de la FCPE : l'organisation de la journée scolaire puis l'organisation hebdomadaire et annuelle.

Ainsi, l'aménagement du temps de vie et d'apprentissage des jeunes doit relever d'une réflexion nationale menée avec tous les partenaires concernés.

Les décisions doivent être prises au niveau national afin d'harmoniser ces temps sur tout le territoire.



Le point de vue d'un élu

“Les choix adoptés auront des conséquences qui dépasseront le cadre strict de l'Éducation nationale”

C'est un sujet qui m'intéresse particulièrement car j'y suis confronté au titre d'élu local et départemental bien entendu mais aussi au titre d'enseignant.

Si on lit les contributions mises en ligne sur le site Internet (www.rythmes-scolaires.fr), on voit que la réflexion est très engagée puisque des propositions sont déjà avancées. J'en reprends quelques-unes :

- ▶ augmentation du nombre de jours annuels de scolarisation des enfants afin de le porter dans la moyenne des pays voisins (180 à 200 jours) avec diminution des vacances d'été ;
- ▶ allègement de la journée scolaire ;
- ▶ retarder le début des cours en instaurant un accueil des élèves dans l'établissement plus tôt en fonction des horaires de travail des parents ;
- ▶ organiser dans la journée des temps de pause dans des lieux de vie adaptés à des activités calmes ;
- ▶ organiser des moments de récupération pendant la pause de midi dans des espaces qui permettent de déjeuner dans le calme.

Au regard de ces cinq exemples pris au hasard, on peut voir que les choix qui seront adoptés au niveau national auront des conséquences qui dépasseront le cadre strict de l'Éducation nationale :



- conséquences en termes de transports scolaires, compétence du Conseil général. Certains transports concernent à la fois des primaires et des collégiens, d'où l'obligation d'une nécessaire cohérence. La prise en charge du coût du transport sera nécessairement plus importante si on augmente le nombre de jours de classe, d'où la question du financement du service supplémentaire ;
- conséquences en matière de structures à adapter (lieux calmes, lieux de vie, réfectoires à aménager) : quel coût ? quels financeurs ? ;
- conséquences en matière d'organisation du travail des personnels de la collectivité notamment si les

structures éducatives doivent être ouvertes plus tôt, si elles doivent être ouvertes plus longtemps.

Maire d'une commune de 850 habitants, je vois les difficultés que de telles dispositions imposent avec des problématiques certainement différentes en milieu urbain et en milieu rural. C'est là un coût qui, à ce jour, n'incombe pas à l'Éducation nationale (intervenants extérieurs pour l'organisation de certaines activités, par exemple).

Voilà très brièvement quelques réflexions qui doivent entrer dans le débat. La priorité est bien entendu de créer les meilleures conditions pour la réussite des élèves mais malheureusement, il ne faut pas faire abstraction des conséquences en matière de coût, en matière d'organisation, auxquelles doit faire face la collectivité. Par collectivité, je ne voudrais pas parler seulement du Conseil général mais aussi de la Région et des communes qui sont bien évidemment concernées par une modification des rythmes scolaires. Il serait également intéressant de consulter (mais peut-être est-ce déjà fait) les associations d'élus sur ce sujet.

Éric Gold, maire de Saint-Priest-Bramefant, conseiller général de Randan



Rythmes scolaires

La question des rythmes scolaires à Lyon
(où les quatre jours sont adoptés depuis vingt ans)

L'école s'agrippe à la petite semaine

La position de la FSU

Rythmes scolaires : un sujet piégé !

Une consultation sur les rythmes scolaires a été lancée par le ministre de l'Éducation nationale lors des États généraux sur la violence à l'école. Dans le débat, se glisse l'échec scolaire sans qu'aucune analyse (sociale, médicale...) ne vienne étayer un tel lien causal.

Si la question temporelle doit être abordée (classe, journée, semaine, année scolaire, scolarité), elle doit avant tout se fonder sur les missions de l'école et les objectifs qu'on se donne pour toute la jeunesse, tant en termes de culture commune que de qualification.

Le risque majeur est d'aboutir à "moins d'école" avec une diminution du temps scolaire et le renvoi à l'extérieur de l'école des enseignements d'EPS, d'arts plastiques et d'éducation musicale. La diminution du temps scolaire public ne risque-t-elle pas ainsi de remettre en cause les principes républicains d'égalité et de laïcité en ouvrant la porte aux organismes privés ?

L'allègement de la journée d'enseignement chemine dans le sens de la politique gouvernementale de démantèlement des services publics, de suppressions des postes à l'Éducation nationale et va à l'encontre de la réussite de TOUS !



La position du SE-UNSA

La question des rythmes est une question importante car elle est un levier pour faire réussir davantage d'élèves. C'est une problématique qui concerne les enfants les plus jeunes mais aussi, très sérieusement, les adolescents. La réflexion doit donc porter sur l'école, le collège et le lycée.

Il faut adopter une vision globale des différents temps de vie : scolaires, périscolaires, familiaux.

Il faut articuler cadre national et mise en œuvre locale. L'aménagement du temps scolaire relève du ministère de l'Éducation nationale. L'aménagement fonctionnel de celui-ci est une compétence du conseil départemental de l'Éducation nationale, du conseil d'école et du

conseil d'administration des EPLE. Il faut viser une harmonisation par bassin de vie.

La semaine scolaire doit faire l'objet d'une approche quantitative mais aussi qualitative (même nombre d'heures pour tous mais besoins spécifiques) : 24 heures à l'école, 30 heures au lycée... toutes formes d'aides comprises.

La réflexion sur le temps scolaire ne peut pas s'exonérer d'une réflexion sur les contenus d'enseignement. Ils sont trop lourds et souvent synonymes d'empilement.

L'année scolaire doit respecter une alternance équilibrée de périodes de travail et de périodes de repos (7/2) et une amplitude de zonage réduite.

Peut-on revenir sur la semaine de quatre jours à l'école comme le préconise le rapport parlementaire sur les rythmes scolaires... ? "Dans les faits, c'est compliqué", résume Yves Fournel, adjoint aux affaires scolaires de la Ville de Lyon. L'élu sait de quoi il parle : cela fait plus de dix ans qu'il tente d'inverser la vapeur dans sa ville. En vain. Malgré le soutien de tout ce qui compte comme spécialistes (chronobiologistes, pédiatres et pédagogues), parents et enseignants s'y opposent fermement. Et l'expérience lyonnaise a de quoi laisser sceptique sur la possibilité d'un retour aux cinq jours.

Lyon a été la première grande ville à se convertir en 1991 à la semaine des quatre jours. L'idée venait du maire Michel Noir qui, à l'origine, souhaitait éliminer le samedi travaillé pour le remplacer par le mercredi. Plébiscite des parents et des enseignants mais colère de l'enseignement catholique, encore puissant à Lyon, qui rappelle à l'édile que le mercredi, c'est catéchisme et il est impensable d'avoir école ce jour-là. Coïncé entre l'enthousiasme des parents



et l'ire de l'Église, le maire annonce une semaine de cinq jours "dont une journée extrascolaire", le mercredi. La formule scellera de fait le passage à la semaine de quatre jours.

Lorsque la gauche arrive aux affaires municipales en 2001, elle se fixe comme une évidence de revenir sur ces rythmes tant décriés par les chronobiologistes. Le combat contre la semaine de quatre jours est alors politique. C'est une lutte de gauche. La semaine de quatre jours constitue une faveur pour les familles aisées qui partent en week-end mais représente un handicap pour les plus défavorisées qui ont moins d'activités périscolaires. Une première consultation auprès des parents, enseignants et personnels des écoles est organisée rapidement. Résultat sans appel : une majorité écrasante se prononce pour la poursuite de la semaine de quatre jours. Après dix ans de week-ends de deux jours et alors que s'ouvre l'ère des RTT, l'idée de rallonger le temps d'école paraît anachronique.

Mais l'adjoint aux affaires scolaires ne désarme pas. D'autant que de plus en plus de spécialistes (pédiatres et pédagogues) viennent à leur tour défendre la nécessité d'alléger la journée scolaire en l'étalant mieux sur la semaine. Le sujet devient moins politique et semble trouver davantage d'écho. En 2006, une nouvelle consultation est organisée dans les écoles lyonnaises, montrant un léger assouplissement de la position des parents et des enseignants mais sans être déterminant.

"Au-delà de la question des samedis, on voit bien que les parents recherchent avant tout le statu quo qui reste pour eux la formule la plus rassurante", analyse Yves Fournel. Les plus réticents sont les parents des élèves de maternelle et les familles où les mères ont pris un 4/5^e de temps pour s'occuper de leurs enfants le mercredi. Mais aussi les familles recomposées et monoparentales qui, dans une grande ville, sont presque majoritaires. À la rentrée 2008, le passage de toutes les écoles à la semaine de quatre jours, sous l'impulsion de Xavier Darcos, n'aide pas au combat de la municipalité lyonnaise. À défaut de pouvoir revenir en arrière, Lyon tente des expérimentations.

L'an dernier, la municipalité lance un appel aux écoles pour essayer une formule de quatre jours et demi. Un seul établissement répond : l'école Gilbert-Dru dans le VII^e arrondissement. Dans cette école qui compte une forte proportion de familles modestes, la FCPE - principale fédération de parents d'élèves - défend depuis longtemps l'idée d'un retour au mercredi matin. "On avait beaucoup d'enfants qui ne se reposaient pas et ne faisaient pas d'activités le mercredi. Des enfants dont les parents ne travaillent pas et qui restent chez eux à regarder la télé, explique Annabelle Billaud, déléguée FCPE. On avait aussi beaucoup d'enfants qui connaissaient des difficultés d'apprentissage et pour qui les journées étaient vraiment trop longues."

À l'école Gilbert-Dru désormais, les enfants ont cours tous les mercredis matin. Les autres jours, ils bénéficient d'une pause de quarante-cinq minutes supplémentaires à midi durant laquelle ils ont des "ateliers calmes". Mais ces expérimentations ont un coût : 8 000 € par an à Gilbert-Dru, rien que pour l'élémentaire. "Il n'est pas pensable de revenir à la semaine à quatre jours et demi dans un cadre national et sans moyens pour financer des projets éducatifs locaux adaptés aux populations" tranche Yves Fournel. Au-delà des moyens, il n'est pas certain que les enseignants adhèrent à l'idée. À Lyon, une très forte majorité d'instituteurs n'ont jamais connu autre chose que la semaine de quatre jours. Bernard Bagaggia, secrétaire départemental du syndicat d'enseignants du primaire SNUIPP, remarque une vraie frilosité et presque une crispation dès qu'on évoque le sujet : "Pour beaucoup, ce serait vécu comme un retour en arrière. Ils ont organisé leur vie sur quatre jours. N'ont pas à payer de garde d'enfant le mercredi. Ce sont des choses qui comptent. Même si tout le monde est d'accord pour dire que le rythme scolaire actuel n'est pas bon."

Alice Géraud - Libération du 28 décembre 2010

Recommandations de l'Académie de médecine

Rapport du 19 janvier 2010

Recommandations destinées aux décideurs

- Mettre l'enfant au centre de toute réflexion sur le temps scolaire en tenant compte des connaissances actuelles sur les rythmes circadiens (rythmes biologiques d'une durée de 24 heures environ) et les besoins physiologiques des enfants et des adolescents, en introduisant la notion d'hygiène de travail respectant leurs rythmes.
- Aménager la journée scolaire en fonction des rythmes de performance et enseigner les matières difficiles aux moments d'efficacité scolaire reconnus, en milieu de matinée et en milieu d'après-midi.
- Aménager la semaine sur quatre jours et demi ou cinq jours en évitant la désynchronisation liée à un week-end dont le samedi matin est libre.
- Respecter le sommeil de l'enfant et le considérer comme un sujet de santé publique au même titre que tabac, alcool et alimentation.
- Évoluer vers un calendrier de 7-8 semaines de classe et 2 semaines de vacances, ce qui implique un remaniement des premier et troisième trimestres.
- Alléger le temps quotidien de présence de l'élève à l'école en fonction de son âge.
- Créer un Observatoire des rythmes de l'enfant pour suivre les aménagements du temps scolaire permettant de faire des propositions.

Recommandations destinées aux parents

- Informer sur le rôle fondamental du sommeil pour la bonne santé de l'enfant et veiller à une quantité de sommeil suffisante et à des horaires de lever et de coucher réguliers.
- Restreindre le temps passé par les enfants devant un écran à moins de 2 heures par jour et éviter la télévision avant le coucher.
- Supprimer télévision et consoles de jeux de la chambre des enfants.
- Aménager le temps périscolaire et favoriser les activités structurées sportives et culturelles.



ICI & LÀ

● Liberté de la presse

Le chef du gouvernement hongrois (la Hongrie exerce la présidence tournante de l'Union européenne pour le premier semestre 2011) a fait voter une loi qui permet à l'Autorité des médias et des communications contrôlée par le parti au pouvoir d'avoir accès à tous les documents des organes de presse, de contraindre les journalistes à révéler leurs sources, à superviser la production des médias publics, de pouvoir infliger de lourdes amendes aux médias privés. L'Europe doit être un espace de respect des libertés publiques. Les pays qui la composent ne peuvent en piétiner les valeurs.

● Noël

La date de la soi-disant naissance de "Jésus" est tout simplement celle de la "naissance" de Mithra. Le mithraïsme, antérieur au christianisme de plusieurs siècles, fêta la naissance de son dieu, Mithra, au solstice d'hiver. Pendant la période de cohabitation entre les deux religions (les trois premiers siècles de notre ère), l'Église était gênée par les festivités de la religion concurrente à la fin de décembre. Elle a résolu le problème en adoptant la même date pour fêter la naissance de son héros. Ce fut l'une des armes utilisées pour éliminer l'adversaire.

Quant à la date de la naissance de Mithra, qui évidemment n'a jamais existé lui non plus, on ne peut dissocier son choix du solstice d'hiver qui, annonçant le début de l'allongement des jours, a toujours fasciné les peuples.

Sur la concurrence entre mithraïsme et christianisme, j'aime citer cette formule de Georges Las Vergnas (dans son livre *Jésus-Christ a-t-il existé ?*) : "Entre Jésus et Mithra, la course fut indécise pendant trois cents ans. Puis Jésus doubla son rival et arriva seul au poteau. L'autre avait dérapé dans le tournant de l'Histoire."

Gaspard Angeleri
(envoyé par Michel Angeleri)

● Fondation Saint-Matthieu : une niche fiscale au profit des écoles privées

Une nouvelle fondation a vu le jour ; elle a pour mission de concourir aux besoins d'investissement de nature immobilière (rénovation, mise aux normes, extension et acquisitions de locaux) des établissements scolaires privés.

Cette fondation reconnue d'utilité publique par décret du 16 février 2010 permet à l'enseignement privé de contourner l'interdiction de financement public pour le primaire et sa limite à 10 % (loi Falloux) pour le secondaire concernant les dépenses d'investissement.

Pour les particuliers et les entreprises, les dons seront déductibles des impôts. Ce sera donc bien, par ce truchement, l'argent de tous qui ira alimenter à 60 % ces dépenses d'investissement. Pire, grâce à la reconnaissance d'utilité publique, ceux qui sont soumis à l'ISF bénéficieront d'une nouvelle niche fiscale.

Une nouvelle "offrande" faite au privé.

Avec les DDEN

On ne touche pas à la loi de séparation des Églises et de l'État. PARTIE 2

Revenons sur le deuxième argument : financement des lieux de culte par l'État.

Au nom de l'égalité de traitement des autres religions avec la religion catholique, ceux qui veulent toiletter la loi de 1905 avancent l'idée qu'il faudrait financer sur des fonds publics la construction des mosquées et des écoles coraniques entre autres choses. Nulle loi n'étant rétroactive, il faut bien distinguer le problème des édifices déjà construits et celui des édifices à construire. La loi de 1905 interdit toute construction d'édifices religieux, quels qu'ils soient, sur fonds publics. Certes, des manquements à cette loi existent, comme le financement sur fonds publics, sous l'égide de Jack Lang, de la cathédrale d'Évry, devenue propriété de l'Église : il y a là une infraction à la loi qui en dit long sur l'oubli des principes républicains par ceux-là mêmes qui devraient les défendre.

Nous sommes là au cœur des dérives et des confusions y compris dans le camp des laïques. Cela est inacceptable. Il est grand temps de rappeler le sens profond et l'actualité de la loi de séparation au regard des nouvelles revendications de privilèges publics pour les religions. Nulle appartenance religieuse ne doit soustraire les hommes à la loi commune et à son strict respect. Les auteurs de la loi de 1905 n'ont pas négocié son contenu avec les institutions religieuses. Pourquoi ? Parce qu'il s'agissait de mettre en pratique des principes universels de liberté destinés à servir l'intérêt général et non des intérêts particuliers, fussent-ils ceux d'une religion. Il n'y a donc pas eu de pacte laïque avec l'Église catholique mais application de principes non négociables. Il n'y a donc pas lieu d'envisager une modification de la loi au gré des modifications du paysage religieux.

La plus élémentaire justice permet d'affirmer que l'argent de tous (récolté par l'impôt) doit revenir à tous et donc cesser de financer le choix de quelques-uns. Le refus de subventionner les cultes relève d'une règle intangible de préservation du bien public. Si elle veut échapper à la guerre des dieux, aux dérives communautaristes, la République ne peut reconnaître par principe que des citoyens. Elle doit se garder de les enfermer dans leur communauté car une telle démarche fait courir le risque aux individus de ne plus exister qu'en référence à leur communauté. L'État républicain a créé un espace de vie commune neutre, l'espace public laïc, où chaque individu est reconnu comme citoyen libre et égal aux autres, et pour cela, indépendant de ses appartenances privées par lesquelles justement il est différent des autres. Cette séparation privé/public est ce qui garantit à la fois la liberté de la vie en commun et de la vie privée où peuvent s'exprimer tous les cultes et toutes les croyances. L'espace public laïc par définition n'est donc pas pluriconfessionnel, n'est pas "ouvert" à toutes les religions contrairement aux pays anglo-saxons où la tolérance admise dans l'espace public peut permettre à une religion de prendre le pas sur les autres et priver certains citoyens de leur liberté de culte et de croyance.

La République laïque n'assume aucune domination d'une civilisation sur une autre, elle relève d'un effort de mise à distance des traditions : il est dangereux de clouer un individu à sa communauté. En aucun cas, le droit à la différence ne doit se traduire par la différence des droits, ce qui conduirait à la destruction de la République laïque et sociale. Seule la laïcisation du droit et des institutions publiques permet de construire un

cadre d'accueil ouvert à des personnes de traditions très diverses. Comprise dans sa portée réelle, la laïcité est bien la condition de l'intégration et de l'émancipation, en particulier celle des femmes. Cette démarche, directement inspirée de la Déclaration des droits de l'homme, est valable pour tous.

Dans son esprit, comme dans ses principes, la loi du 9 décembre 1905, conçue par Jean Jaurès et Aristide Briand, a parachevé le processus de laïcisation entamé entre 1881 et 1886, notamment avec les lois Ferry et Goblet. Elle a en effet promu simultanément les trois valeurs essentielles de l'émancipation laïque :

- la liberté de conscience irréductible à la seule liberté religieuse ;

- l'égalité de tous les hommes, quelle que soit leur option spirituelle, religieuse ou d'une autre nature ;

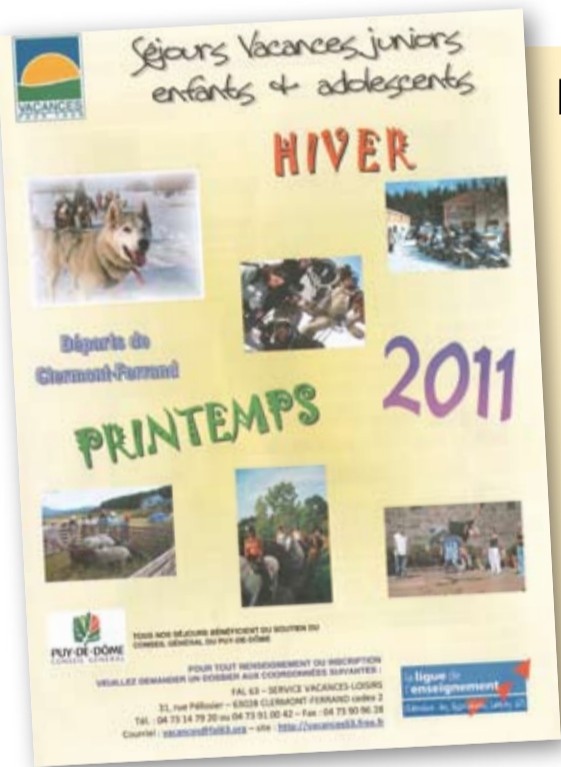
- l'universalité de la loi commune chargée de promouvoir ce qui est l'intérêt commun à tous.

Pour que ces valeurs deviennent réalité, il faut une volonté politique affirmée qui n'ait que le souci de l'intérêt général. C'est dans cette perspective que l'État républicain a promu des services publics - l'école, l'hôpital public, la justice, etc. - qui sont la "chose" que tous les citoyens ont en commun à égalité et qui pour cela ne peuvent être que laïcs.

La loi du 9 décembre 1905 est un pas décisif dans l'émancipation des hommes. La laïcité, ni "ouverte" ni "positive", est toujours une idée neuve que beaucoup de pays nous envient. Une ouverture de la loi n'est, en réalité, qu'une régression de la liberté.

La République est en danger : osons la laïcité !

Jean Coudert, commission formation et information - le 18 décembre 2010



Brochure séjours vacances juniors hiver-printemps 2011

Vive les vacances !

La FAL, par l'intermédiaire de son service vacances, propose pour les vacances d'hiver et de printemps des séjours pour vos enfants.

À côté du traditionnel séjour ski dans les Alpes à Châtel et des séjours proposés dans les centres de la région, vous trouverez en nouveauté cette année des séjours "neige et montagne" de proximité basés au Grand Panorama, centre géré par la FAL au Chambon-sur-Lac.

Tous les séjours sont organisés avec des départs de Clermont-Ferrand sauf pour les séjours du Grand Panorama où un ramassage est organisé au départ des ALSH gérés par la FAL (Saint-Bonnet-près-Riom, Ménérol, Blanzat, Beaumont, Chadieu).

Pour recevoir la brochure, nous contacter :
Tél. 04 73 14 79 20 - Fax 04 73 90 96 28 - vacances@fal63.org

Grille n° 54

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

HORIZONTALEMENT

- Garagiste, horloger ou plombier...
- La télévision en fait sa pâture quand elle ne les produit pas.
- Apte à passer en cuisine.
- Poussas un cri très chouette. - Roi Soleil.
- Syntoniser français. - De vin ou de coups, on en tombe à la renverse.
- Trois sur six, mais les premières. - Enrichissais la tranche... ou la pilule.
- Moyen de transport retrouvé. - Les comédiens du silence.
- Tombeau d'Homère. - Se mit au repos ou y mit son cheval.
- N'importe qui. - Habillas.
- Des rappeurs sulfureux. - Nid d'espions. - Un mot singulier devant un pluriel.

VERTICALEMENT

- Brassens l'avait plutôt mauvaise.
- Deviendront meilleurs ou pires.
- Parents du tabac qu'on peut fumer dans des pots.
- Qualifie une période de l'enfance.
- Coup d'œil ou accès à une conduite. - ... gratias à l'office.
- Alors, elles sont mortes ou immortelles ? - Tais, par distraction ou par ruse.

- Encore ! Encore ! - Elle peut nuire à la santé d'une pupille.
- Agaçâmes - 9. Do d'au...trefois. - Compagnon d'Uranus.
- Patrie de Nelson Mandela. - Souvent transformés depuis Montagne.

Solutions mots croisés n° 53

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	C	A	B	O	T	I	N	A	G	E
II	A	V	A	L	I	S	E	R	A	S
III	N	O	T	E	R		V	A	L	S
IV	A	C	E		A	G	E		L	O
V	L	A	R	D		R	U	G	I	R
VI	I	I		E	P	I		I	C	E
VII	S	L	A	L	O	M	E		I	S
VIII	E	L	I	A		A	D	O	S	
IX	R	O	N	G	E	S		A	M	I
X	A	N	E	E	S		I	S	E	O

Solutions au prochain numéro

Théâtre à l'amicale laïque de Saint-Éloy-les-Mines



Le samedi 5 février, à la médiathèque, la troupe d'amateurs "Lâche pas la rampe" de Clermont-Ferrand jouera **Chambre 108**. À cette occasion, plusieurs billets gratuits seront mis à disposition des différentes associations afin de permettre l'accès au théâtre à tous les publics.

ÉCRIVAINS EN HERBE avec l'OCCE

"Joyeux Noël petits cochons !"

Il était une fois des petits cochons qui habitaient une ferme avec leurs parents. Ceux-ci avaient interdit de s'éloigner car le grand méchant loup rôdait dans la forêt voisine. Mais ils n'étaient pas très obéissants et avaient l'habitude d'aller jouer dans les bois et construire des cabanes... Dans le plus grand secret !

Un mercredi de décembre, alors qu'ils jouaient au "loup glacé", ils entendirent quelqu'un chanter. Qui cela pouvait-il être ? Tout doucement, ils s'approchèrent et derrière un buisson, ils aperçurent une jolie petite fille vêtue de rouge. Une branche craqua et elle leva les yeux vers eux.

"Bonjour ! Nous sommes frères et sœur nous nous appelons Glouton, Cochonin et Andouillette" dit l'ainé.

"Veux-tu jouer avec nous ?"

"Pourquoi pas ! Ce n'est pas encore l'heure du goûter"

Les trois petits cochons et le Chaperon Rouge s'amuserent tout l'après-midi, parties de "loup glacé" et batailles de boules de neige et oublièrent les bons conseils de leurs parents ! La neige commençait à tomber à gros flocons.

"On ne voit plus le chemin ! Comment je vais faire pour me rendre chez ma grand-mère ?"

"C'est trop dangereux, tu pourrais te perdre et rencontrer le loup !"

"Viens avec nous, notre cabane n'est pas loin d'ici et tu pourras passer la soirée avec nous. Nous voulons la décorer pour Noël."

"Oui, on en profite car nos parents sont partis quelques jours."

"Ma famille va s'inquiéter, je vais me faire disputer !"

"Tu n'as pas de portable ? De nos jours, tous les enfants ont un portable..."

C'est alors que...

"Oub ! Oub ! Oub ! Oub ! Oub ! Oub !"

"Vite à la cabane, sinon il va nous manger tout crus !"

Les petits cochons et le petit Chaperon Rouge coururent jusqu'à la cabane en brique et fermèrent la porte à double tour. Le temps passa et le loup ne se montra pas. Toc toc toc !!! Toc toc toc !!!

"Qui est là ?"

"C'est le Père Noël ! Je commence ma tournée et j'ai quelques cadeaux pour vous."

"Super !"



Les deux plus jeunes cochons se précipitent pour lui ouvrir mais...

"C'est peut-être le loup. Méfions-nous" dit l'ainé des cochons.

"Tu as raison, dit le petit Chaperon Rouge, demandons-lui de les laisser devant la porte."

"Père Noël, nous ne pouvons pas ouvrir car le loup nous surveille, vous pouvez déposer les cadeaux devant la porte. Merci beaucoup !"

Le loup comprit alors que son repas lui échappait. Il entra dans une colère noire ! "Grr grr grr !!!! J'ai une faim de loup ! Abou ! Oub ! Oub !"

Le loup très énervé grimpa sur le toit et passa par la cheminée. Mais ce qu'il ne savait pas, c'est que les petits cochons et leur nouvelle amie avaient placé une cage au bas de la cheminée. Une cage qu'ils avaient construite, bien solide. Parce qu'ils avaient désobéi à leurs parents en construisant cette cabane dans la forêt mais ils n'avaient pas oublié tous leurs conseils ! Ce qui devait arriver... arriva. Le loup tomba dans le piège et fut emprisonné, à la grande joie des villageois.

Les trois petits cochons et le Chaperon Rouge retrouvèrent leurs parents. Ils ne furent pas punis mais promirent de ne plus recommencer.

**Classe coopérative scolaire OCCE
École maternelle Les Chapelles
à Aulnat - Enseignant responsable :
Hélène Guittard**

PAR ICI LES SORTIES

Concerts - spectacles

Sémaphore à Cébazat
• 11 février à 20 h 30 : "Ô Carmen" par l'illustre Compagnie - Opéra clownesque

La Baie des Singes à Courmon-d'Auvergne
• 28 et 29 janvier à 20 h 30 : "Humour et tendreté" de Guy Carlier
• 1^{er} février à 20 h 30 : Thème : migrations et brassages de populations

Ville de Blanzat
• 4 février à 20 h 30 : "Je pense mais je ne me comprends pas..." Albert Meslay - Humour

La Petite Gaillarde à Clermont-Fd
• 1^{er} et 2 mars à 15 h : "Le pinceau magique" par la Compagnie Jour & Nuit

Jeune public

Graines de spectacles à Clermont-Fd
• 28 janvier à 14 h 30 et 20 h : "Zoom ! Les vertiges du rêve" - Compagnie Pupella-Noguès - Marionnettes et projections vidéo, à partir de 6 ans

• 17 février à 10 h et 14 h 30 et 18 février à 14 h 30 et 20 h : "Terres !" création Théâtre Nouvelle Génération - CDN de Lyon
• 24 février à 10 h et 15 h et 25 février à 15 h et 18 h 30 : "Moi seul" - Compagnie ACTA - Agnès Desfosses

Comédie de Clermont-Fd - Scène nationale
• 28 et 29 janvier à 20 h 30, salle Jean-Cocteau : "Nya"

La Petite Gaillarde à Clermont-Fd
• 3 mars à 14 h 30 : "La sorcière du placard à balai" par le théâtre Ombre et Lumière, à partir de 5 ans
• 4 mars à 14 h 30 : "Tournevis" - spectacle de clowns, à partir de 4 ans

Théâtre

Sémaphore à Cébazat
• 1^{er} février à 19 h : "Vineta, la République des utopies" de Moritz Rinke - Théâtre de la Véranda
• 17 février à 20 h 30 : "Tout foutre en l'air" - compagnie du Désordre

Athamor à Montluçon
• 11 février à 20 h 30 : "Panique au ministère"

Ville de Blanzat
• 18 février à 20 h 30 : "Made in dignity" - Compagnie Euphoric Mou-vance

La Petite Gaillarde à Clermont-Fd
• 18 et 19 février à 20 h 30 : "Z.A.N.M." - Compagnie Les Corps de Muses



• 25 février à 20 h 30 et 26 février à 14 h 30 et 20 h 30 : "Barbe Bleue" et "Flûte" - Compagnie PÉC

Le Petit Vélo à Clermont-Fd
• Du 25 au 28 janvier à 21 h : "Les langues paternelles" - Collectif De Facto asbl

Comédie de Clermont-Fd - Scène nationale
• 15-16-17 et 18 février à 20 h 30, Maison de la culture salle Boris-Vian : "Photo-Romance" - conception texte et mise en scène Lina Saneth et Rabih Mroué

Animatis à Issoire
• 18 février à 20 h 30 : "Claude Gueux" de Victor Hugo - Compagnie Premier Acte

Danse

Comédie de Clermont-Fd - Scène nationale
• 1^{er} février à 20 h au Chapiteau Magic Mirror : "Le bal de la comédie" - conception Christine Corday

• 22-23 et 24 février, Maison de la culture salle Jean-Cocteau : "Angelin Preljocaj création 2010" - Ballet Preljocaj pièce pour vingt danseurs

Athamor à Montluçon
• 24 février à 15 h : Les plus grands ballets du classique

Sémaphore à Cébazat
• 25 février à 20 h 30 : "Un rendez-vous en Afrique" - Compagnie Hervé Koubi

Musique

Orchestre d'Auvergne à Clermont-Fd
• 16 février à 18 h 30, faculté de droit : Anton Stepanovitch Arensky - Piotr Ilitch Tchaïkovsky

• 1^{er} mars à 20 h 30, Maison de la culture salle Jean-Cocteau : Arcangelo Corelli - Hans Koolmees - Ernest Bloch - Johann Sebastian Bach - Sir Michael Tippett

Athamor à Montluçon
• 4 février à 20 h 30 : Les percussions claviers de Lyon
• 5 février à 20 h : Kaolin
• 10 février à 15 h : Marcel Amont
• 12 février à 21 h : Michael Jones
• 25 février à 21 h : Nervous Breakdown + The Glums

Sémaphore à Cébazat
• 9 février à 20 h 30 : Richard Desjardins et sa guitare - Spectacle solo, guitare-voix
• 22 février à 20 h 30 : François Morel - Les soirs, des lions...

Animatis à Issoire
• 11 février à 20 h 30, salle Claude-Nougaro : "The Elderberries" - Pop rock
• 16 février à 15 h : "Dans ma rue" - Alain Schneider

Le Petit Vélo à Clermont-Fd
• Du 18 au 19 février à 21 h : "Titi Robin Trio"

Exposition

• Du 29 janvier au 15 mai : exposition "Les Insolites" formes et matières des costumes de scène au CNCS (Centre national du costume de scène) à Moulins

Contacts

La Baie des Singes à Courmon
04 73 77 12 12

Animatis à Issoire
04 73 89 71 52

La Petite Gaillarde à Clermont-Fd
04 73 36 05 36

Sémaphore à Cébazat
04 73 87 43 43

Le Petit Vélo à Clermont-Fd
04 73 36 36 36

Comédie de Clermont-Fd -
Scène nationale 04 73 29 08 14

Graines de spectacles à Clermont-Fd
04 73 92 30 26

Orchestre d'Auvergne à Clermont-Fd
04 73 14 47 47

Athamor à Montluçon
04 70 08 14 40

Ville de Blanzat
04 73 87 40 40

"Aux arbres citoyens"



Une cérémonie chaleureuse – bravant les frimas de l'hiver – s'est déroulée, le 5 décembre dernier, dans le décor campagnard du petit village de Saint-Hilaire-la-Croix. Bernard Favodon, maire de la commune, entouré de son conseil municipal et d'une bonne partie de ses administrés, a fait procéder ce jour-là à la plantation d'un arbre de la laïcité.

L'initiative n'est pas insolite et s'inscrit dans une campagne menée par une vingtaine de conseillers généraux en faveur de la laïcité ; campagne de conviction, visant à proclamer

l'actualité des valeurs fondatrices de la République ; campagne de riposte contre toutes les menaces qui pèsent aujourd'hui sur notre État laïque.

"La laïcité de l'État est quotidiennement bafouée. Il est indispensable et urgent que l'on dénonce ces reculs et que se mobilisent toutes les formes laïques et républicaines pour la renaissance de la République laïque, démocratique et sociale."

Dans une brève allocution, Bernard Favodon rappelait donc l'importance de la laïcité, ses enjeux et les valeurs qui s'y rattachent, dans toute société humaine soucieuse de préserver la paix entre les hommes ; il soulignait l'importance symbolique de l'arbre de la laïcité : "Les organisations laïques et tous les laïcs de France sont appelés à organiser dans les communes la plantation d'un arbre de la laïcité, comme nos ancêtres plantèrent un arbre de la liberté en des moments cruciaux de notre histoire, en 1792 et en 1848."

Face aux relents obscurantistes, contre le retour des oppressions idéologiques, la laïcité brandit ses arbres de paix comme seule arme et image de sa vigueur et de sa pérennité.

EXPOSITION

• "Le syndicalisme dans le Puy-de-Dôme de 1864 à 2011"



"Le syndicalisme dans le Puy-de-Dôme de 1864 à 2011" est l'histoire d'hommes et de femmes qui se sont organisés en syndicats : contre la pauvreté,

l'injustice et l'exploitation pour une vie digne et humaine. Ouvriers, agriculteurs, enseignants, mineurs, cadres, étudiants... toute la diversité syndicale puydômoise est dépeinte dans le respect des sensibilités : du syndicalisme révolutionnaire au mouvement social chrétien en passant par les mouvements réformistes. Qu'il s'agisse de leurs conditions de travail, de leur mode de vie, de leurs luttes et de leurs espoirs, ce sont d'abord à des femmes et à des hommes, connus ou anonymes, que cette exposition dédiée à la mémoire syndicale du département rend hommage.

• L'exposition se tiendra jusqu'au 2 avril à l'Hôtel du Département - Hall René-Cassin - 24, rue Saint-Esprit à Clermont-Ferrand.

• Des conférences auront lieu pendant toute cette période (consulter le site www.puydedome.fr) et des films suivis de débats seront projetés au Rio du 16 au 22 février (plus d'informations sur le site du Rio : www.cinemalero.com).

Albert Londres à Vichy

Sauvegardons sa maison natale !

Albert Londres est né le 1^{er} novembre 1884 à Vichy au 2-4, rue Besse, dans la maison de ses grands-parents maternels. Cette bâtisse a été construite dans les années 1820 pour Antoine Besse-Bergier, juge d'instruction à Cusset. Elle appartient ensuite à leur fils, un temps maire de Hauterive et fut acquise (acte du 28 septembre 1874) par les époux Baratier-Moinet. Le jeune Albert vivra avec ses parents, Jean-Baptiste Londres et son épouse née Marie Baratier dite Florimonde, avant que ceux-ci, marchands de toile, ne rejoignent l'appartement de Madame veuve Londres, grand-mère paternelle du jeune Albert au 24, avenue de la Gare, actuellement nommée rue Paul-Doumer. Albert viendra souvent rue Besse rendre visite à ses grands-parents.

La maison aux tourelles de la rue Besse aura une histoire mouvementée après le décès d'Eugène Baratier en 1927. Passant d'un propriétaire à l'autre, le dernier en date la possède depuis 1988. En 1991, il fait procéder à d'importants travaux de restauration mais n'étant pas payé, l'entrepreneur en demandera la mise en vente en 1995. Le nouveau propriétaire n'honore pas le paiement et la demeure reste propriété de l'artisan créancier. L'édifice, non entretenu, est en péril et déclaré dangereux par arrêté municipal du 20 août 2010.

Reconnue au *Journal officiel* le 1^{er} novembre 2008, l'association "Regarder - Agir pour Vichy" s'est donné pour mission de sauver cet élément délaissé du patrimoine vichyssois. Pour ce faire, ses membres se dévouent sans compter à la "cause Albert Londres" pour en défendre l'œuvre - c'est chose reconnue à travers le prix éponyme créé par sa fille Florisse en 1933 - mais surtout l'attachement que l'écrivain-journaliste gardait



CONTACTS :
<http://regarder-agir.over-blog.fr>
et regarder-agir@hotmail.fr

Courrier :
Regarder - Agir
1, rue Besse - 03200 Vichy
Tél. 06 83 17 49 63

pour Vichy (c'est dans sa maison du 43, rue Maréchal-Joffre que sa mère apprend qu'il est mort en mer le 16 mai 1932).

Journal, conférence, aménagement d'un local en face de la maison natale sont autant d'actions qui promeuvent la mémoire du célèbre Vichyssois. Ainsi, après "Terre d'ébène" en 2010, les deuxièmes rencontres Albert-Londres auront pour thème le reportage de guerre à partir de l'ouvrage *Reporter de guerre dans les Balkans 1915-1917*. Ces rencontres se dérouleront du 16 au 19 juin prochains et seront prolongées par une exposition de plus longue durée. De grands reporters sont attendus à Vichy tant risques et difficultés restent d'actualité.

Le travail accompli par l'association est maintenant reconnu puisqu'elle est, ès-qualité, invitée à participer à la remise du prix Albert-Londres. Le partenariat engagé avec Reporters sans frontières et la Fondation Alexandre et Marguerite Varenne est gage de sérieux. De même, aux plans local, départemental ou régional, des soutiens institutionnels ou personnels lui sont désormais acquis.

L'action pour la sauvegarde du bâtiment de la rue Besse a pour but ultime son acquisition et sa transformation en maison d'écrivain tournée à la fois vers le passé (collections, animations) mais aussi vers l'avenir en devenant lieu de résidence de jeunes aux talents prometteurs.

C'est dans le cadre de la Fédération française des maisons d'écrivains que "Regarder - Agir pour Vichy" enregistre souscriptions et promesses de dons.

Ces engagements ne deviendront effectifs que si la somme nécessaire à la réalisation du projet est atteinte.

Auvergne laïque

Abonnez-vous, réabonnez-vous !

Complétez ce bulletin :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

.....

.....

.....

Bulletin à découper, photocopier ou recopier et à retourner à la

FAL

**31, rue Pélissier
63028 Clermont-Ferrand
Cedex 2**

**Faites abonner
vos voisins,
vos amis !**

Joindre impérativement un chèque de 16 € à l'ordre de FAL
CCP : 155 00 E Clermont-Ferrand

FORUM

Défenseur des enfants : un poste supprimé

"Le gouvernement est très attaché à cette autorité dont l'indépendance et le sérieux sont unanimement appréciés" a déclaré Nadine Morano au Comité des droits de l'enfant de l'ONU à Genève, 26 mai 2009.

En trois mois, le ton change. Le 9 septembre 2009, le même gouvernement déposait un projet de loi créant un défenseur des droits, supprimant de fait le défenseur des enfants, l'originalité de ses missions et, surtout, son indépendance totale à l'égard de tous les pouvoirs... En effet, ses seules références sont, de par la loi votée unanimement le 6 mars 2000, la prise en compte des besoins des enfants, la défense et la promotion de leurs droits, tels qu'exposés dans la Convention internationale des droits de l'enfant et dans les dispositions européennes et françaises plus favorables.

Dans sa présentation du projet de loi contesté, la ministre de la Justice déclarait : "... Moderniser notre démocratie, c'est certes moderniser nos institutions, mais aussi renforcer la protection des droits fondamentaux des citoyens..." , oubliant ainsi près d'un quart des habitants de ce pays, oubliant que les enfants ne sont pas - pas encore - des citoyens et que les protéger, les accompagner dans le respect de leurs besoins, de leurs droits et de leurs vies d'enfants, c'est ouvrir les meilleures perspectives pour que, devenus adultes, ils soient aussi des citoyens.

Rappelons qu'au même moment (septembre 2009), le président de la Russie créait un premier défenseur des enfants en prenant modèle, sur les conseils de l'ambassadeur de France à Moscou, sur le défenseur français. Au même moment encore, Dominique Versini présidait l'assemblée des trente-six défenseurs ou médiateurs des enfants en Europe.

Le 11 janvier 2011, s'ouvre à l'Assemblée nationale le débat sur la création d'un défenseur des droits. Le déroulement des débats au Sénat, les 2 et 3 juin 2010, ne peut qu'inquiéter : un premier vote retire le défenseur des enfants du "périmètre" des attributions du défenseur des droits. Sur injonction de l'exécutif, il est suivi le lendemain d'un second vote, invalidant le premier ! Les propos tenus par un député lors de la réunion de la Commission des lois de l'Assemblée nationale le 1^{er} décembre dernier, ne peuvent qu'inquiéter davantage : "Il ne me semble pas logique de maintenir un défenseur des enfants s'il n'est pas, lui aussi, encadré et soutenu par un collègue. Cela répondrait d'ailleurs à ce qui a été évoqué par mes collègues : la volonté de l'actuel défenseur des enfants de se manifester en toute indépendance - en trop grande

indépendance - alors que son existence dépend de nous. Le responsable d'une administration n'a pas à exiger sa propre existence si le législateur s'y oppose..." Ainsi donc, c'est bien "l'indépendance", la "trop grande indépendance" de la défenseure qui est mise en cause. Serait niée une partie de ce qui constitue la vie démocratique du pays qui passe par un exécutif et un parlement, certes, mais aussi la possibilité de recourir librement à des syndicats, des partis politiques, des associations, mais aussi encore la possibilité de faire appel à l'une des autorités officielles et indépendantes qui ne peuvent être réduites à de nouveaux types d'administrations... dépendantes, sinon asservies...

Dans le Puy-de-Dôme, en Auvergne plus généralement, les protestations individuelles et collectives des citoyens, des associations, des syndicats, des collectivités territoriales, des partis politiques, des élus nationaux et locaux ont été considérables. Chacun doit en être remercié : l'intérêt manifesté pour nos 15 millions d'enfants est, d'évidence, le souci de bon nombre d'Auvergnats.

Dans un message adressé le 28 décembre dernier à toutes ses équipes de professionnels, de bénévoles et de jeunes, Dominique Versini s'exprime ainsi : "... Je ne connais évidemment pas l'issue du vote qui aura lieu à partir du 11 janvier à l'Assemblée nationale puis au Sénat sans doute courant février, mais je continue à me battre pour maintenir un D.E. indépendant ou à tout le moins un adjoint « défenseur des enfants » aux pouvoirs renforcés et avec des missions clairement définies par le législateur et non pas laissées au bon vouloir du futur défenseur des droits..."

Pour les enfants, nous saurons, individuellement et collectivement dans le Puy-de-Dôme, en Auvergne, et sur tout le territoire de la République, rappeler notre détermination commune de voir respecter leurs droits et donc leur défenseur.

**Maurice Daubannay, IA-IPR retraité
Correspondant de la défenseure des enfants
(Cantal et Puy-de-Dôme)**

Contacts :
- mdaubannay-ct@defenseurdesenfants.fr
- site de la défenseure : www.defenseurdesenfants.fr
- dossier législatif intégral sur le site du Sénat : www.senat.fr/dossier-legislatif/pj108-610.html

FAL - Tél. 04 73 91 00 42 - Fax 04 73 90 96 28
E-mail : auvergnelaique@fal63.org
Directeur de publication : Gérard Chanel
Rédacteur en chef : Guy Grand
Secrétaires de rédaction :
Frédéric Rideau, Françoise Manry
Comité de rédaction : Alain Bandiera,
Gérard Chanel, Marcel Col, Régis Fauchoux,
Bernard Gilliet, Bernard Guillot,
Roland Moulin
Conception/réalisation - Impression : **fusium**
04 73 73 25 25
Abonnement 1 an : 16 €
Commission paritaire n° 0411 G 84688
Dépôt légal : janvier 2011 - N° 426